

Ville de Carqueiranne



**12 AVRIL**  
**PORT DES SALETES**  
**10H-17H30**

## APPEL À CANDIDATURE

**Objet :** Dossier de candidature pour la Fête de la Fraise

**Date :** Samedi 12 avril 2025 de 10h à 17h30

**Lieu :** Port des Salettes

**Vous êtes un créateur local de produits en lien avec la fraise ?  
ou un producteur ou revendeur local de fraises ?  
Candiditez pour exposer et vendre vos produits à l'occasion  
de la Fête de la Fraise !**

**Rejoignez-nous pour faire de cette journée un moment festif et gourmand !**

**Merci de retourner ce formulaire de candidature par courriel  
à [evenementiel@carqueiranne.fr](mailto:evenementiel@carqueiranne.fr) (ou par voie postale à : Hôtel de Ville  
Service Évènementiel et Vie Associative Place de la République 83320  
CARQUEIRANNE) avant le 21 mars 2025.**

**Les exposants retenus, recevront une confirmation de participation  
avant le 24 mars 2025.**

### **Votre candidature devra comporter :**

- Le présent formulaire d'inscription dûment rempli
- Une attestation de Responsabilité civile professionnelle
- Des photos de vos créations en lien avec la fraise

Renseignements à compléter :

Nom et prénom :
Nom du créateur ou de l'entreprise :
Téléphone :
Mail :
Adresse et code postal :
N° SIRET :
Adresse du site web et/ou page Facebook-Instagram
Type de création :
Description des créations :

**Dimensions du stand :** ..... mètres linéaires

**Tarif : 5€ le mètre linéaire**, conformément à la décision du Maire DM n°2024-097-DF en date du 23 décembre 2024, fixant les tarifs applicables à l'occupation du Domaine Public.

**Besoin électrique :**                    oui                    non

**Processus de dépôt de candidature :**

1. Vous recevez ce dossier à remplir et à nous renvoyer par courriel à [evenementiel@carqueiranne.fr](mailto:evenementiel@carqueiranne.fr) ou par voie postale à : Hôtel de Ville Service Évènementiel et Vie Associative Place de la République 83320 CARQUEIRANNE pour que votre candidature soit bien prise en compte elle devra être déposée avant le 21 mars 2025. Passé ce délai, celle-ci ne sera pas valable.
2. Notre commission d'attribution des emplacements se réunira pour vous donner une réponse définitive avant le 24 mars par courriel ou par téléphone.

**Acte d'engagement :**

- Le soussigné confirme que les informations ci-dessus sont contractuelles.
- Le soussigné accepte que sa participation à la Fête de la Fraise soit régie par le règlement ci-après dont il déclare avoir pris connaissance.
- Le soussigné s'engage par la présente à participer à la Fête de la Fraise si sa candidature est retenue.

À ..... le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

# RÈGLEMENT DE LA FÊTE DE LA FRAISE

## Article 1 : Objet

Le présent règlement fixe les conditions de participation à la Fête de la Fraise, organisée par la ville de Carqueiranne le samedi 12 avril 2025 sur le Port des Salettes de 10h à 17h30.

Un événement festif et convivial destiné à promouvoir les produits locaux, les savoir-faire artisanaux et les animations autour de la fraise et du terroir.

## Article 2 : Engagements du titulaire d'un emplacement

Le titulaire s'engage à être en règle avec les administrations fiscales et juridiques. Il doit pouvoir justifier de son statut officiel et posséder une assurance de responsabilité civile. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas d'infraction de tout type.

## Article 3 : Modalités d'inscription

1. Les exposants doivent soumettre leur candidature avant le 21 mars 2025.
2. Le dossier de candidature doit inclure :
  - Une présentation de l'activité et des produits proposés.
  - Des photos des créations.
  - Une copie de l'attestation de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
  - Les coordonnées complètes de l'exposant.
3. Les candidatures doivent être envoyées par email à [evenementiel@carqueiranne.fr](mailto:evenementiel@carqueiranne.fr) ou déposées à la mairie : Hôtel de Ville Service Évènementiel et Vie Associative Place de la République 83320 CARQUEIRANNE.
4. Les exposants sélectionnés seront informés par email ou téléphone avant le 24 mars 2025.

## Article 4 : Décoration des stands

1. Le thème de cette édition étant la Fraise, chaque exposant est tenu de décorer son stand de manière adaptée (éléments en lien avec la fraise, les couleurs : rouge, rose, etc.).
2. La décoration doit être soignée et respecter les normes de sécurité (pas d'éléments inflammables à proximité des sources de chaleur).
3. Les organisateurs se réservent le droit de demander des ajustements si la décoration n'est pas jugée conforme au thème.

## Article 5 : Installation et désinstallation des stands

1. Les exposants doivent installer leur stand entre 8h et 10h.
2. Les stands doivent être prêts à accueillir le public dès l'ouverture du marché à 10h et rester opérationnels jusqu'à 17h30.
3. La désinstallation des stands ne doit pas commencer avant la fin officielle de l'événement et s'effectuera de 17h30 jusqu'à 19h au plus tard.

4. Les exposants sont responsables du nettoyage de leur espace avant leur départ.

#### Article 6 : Responsabilité

1. Chaque exposant doit fournir une attestation de responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à son activité.
2. Les exposants sont responsables de leur matériel, de leurs produits et des éventuels dommages causés à des tiers.
3. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation du matériel ou des créations exposées.

#### Article 7 : Conditions d'annulation

1. En cas de désistement, l'exposant doit informer les organisateurs au moins 7 jours avant l'événement.
2. Si l'événement devait être annulé pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs (intempéries, cas de force majeure), aucune compensation ne pourra être réclamée.

#### Article 8 : Litiges

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant, sans remboursement ni compensation. En cas de litige, seule la juridiction compétente sera saisie.

#### Article 9 : Autorisation d'utilisation visuelle

En vue de la promotion de l'évènement, les photographies de la Fête de la Fraise pourront être utilisées dans des publications et sous toutes les formes d'éditions exclusivement destinées à la communication et à la promotion de celle-ci pendant 3 ans. Le titulaire de l'emplacement autorise les organisateurs à prendre des photos des produits exposés.

**Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à contacter l'équipe organisatrice au 04 94 01 40 43 ou par email à [evenementiel@carqueiranne.fr](mailto:evenementiel@carqueiranne.fr).**

*Politique de protection des données et information sur l'utilisation de vos données personnelles consultable en ligne sur : <https://www.carqueiranne.fr/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles-291.html>.*